



Programme d'appui aux Organisations de la Société Civile au Maghreb

(TransCap)

RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS

PRESENTATION DU PROGRAMME "TRANSCAP"

Le Centre de Coopération pour la Méditerranée de l'UICN (**UICN-Med**) basé à Malaga en Espagne est en charge de la mise en œuvre du Programme d'appui aux Organisations de la Société Civile au Maghreb (**TransCap**) financé par la **Direction Générale de Coopération du Gouvernement des Iles Baléares en Espagne**.

Le TransCap appuie la mise en œuvre de projets d'Organisations de la Société Civile et Coopératives dans les **provinces marocaines et tunisiennes bordées par la Méditerranée**. Les Organisations bénéficiaires bénéficient d'un appui en renforcement de capacités et d'une **subvention allant jusqu'à 20 000€**, pour la mise en œuvre d'un **projet de 18 mois (novembre 2023-avril 2025)** pour la gestion durable des ressources naturelles et la résilience au changement climatique au bénéfice des populations locales.

Dans ces deux pays, le projet comprend les quatre composantes suivantes :

1. Soutenir pendant un an, des initiatives contribuant à la gestion durable des ressources naturelles et à la résilience aux effets du changement climatique avec un bénéfice tangible pour la population locale;
2. Renforcer les capacités organisationnelles et institutionnelles des OSC bénéficiaires ;
3. Promouvoir l'échange et la collaboration entre OSC à l'échelle nationale et régionale ;
4. Diffuser les expériences et les réalisations du programme aux niveaux national et régional.

Table des matières

PRESENTATION DU PROGRAMME "TransCap"	1
I . CRITERES D'ELIGIBILITE de l'appel à projets	1
I.1 Porteurs de projets éligibles.....	1
I.2 Thématiques des projets éligibles.....	2
I.3 Thématiques NON éligibles	3
II MODALITES DE FINANCEMENT des projets	3
III MODALITES DE SELECTION	4
III.1 Critères de rejet	4
III.2 Critères de sélection	4
IV PROCEDURE DE SELECTION.....	5
V Pièces à fournir sur la plateforme en ligne	5
VI COMMENT SOUMETTRE UN DOSSIER.....	5

I . CRITERES D'ELIGIBILITE DE L'APPEL A PROJETS

I.1 Porteurs de projets éligibles





Les bénéficiaires des subventions seront **les Organisations de la Société Civile (OSC) à but non-lucratif, et les coopératives actives dans le domaine de l'environnement et du développement durable. Ces OSC doivent avoir un ancrage local au niveau des provinces de la rive Méditerranéenne du Maroc et de la Tunisie. Il s'agit des provinces du nord du Maroc et des provinces du nord et de l'est de la Tunisie.**

Les provinces/ gouvernorats concerné(e)s par cet appel à projet sont les suivant(e)s :

Au Maroc	En Tunisie
Tanger-Assilah	Jendouba
Fahs-Anjra	Béja
Préfecture de M'diq-Fnideq	Bizerte
Tétouan	Ariana
Chefchaouen	Tunis
Al Hoceima	Ben Arous
Driouch	Nabeul
Nador	Sousse
	Monastir
	Mahdia
	Sfax
	Gabès
	Medenine

Les organisations bénéficiaires de la subvention devront :

- Avoir un statut juridique d'association à but non lucratif ou coopérative reconnu par l'administration qui leur permet de recevoir des subventions ;
- Être en mesure de fournir une comptabilité et une identification précise de l'identité de ses principaux bailleurs de fonds passés ;
- Être en mesure de prouver la réalisation d'activités effectives depuis leur création et/ou de présenter des procès-verbaux d'assemblées générales ;
- Montrer la capacité (ou la volonté de développer la capacité) de gérer le projet et de rendre compte de son évolution;
- Montrer leur ancrage dans la zone de projet, celles basées à l'extérieur de la zone d'intervention devront préciser leur expérience dans la zone et leur collaboration avec les acteurs locaux.

La subvention à demander par les OSC ne doit pas dépasser **20 000 euros**. Le cofinancement du projet par l'OSC est vivement souhaité, mais il n'est pas obligatoire.

1.2 Thématiques des projets éligibles

Sont éligible les projets ayant un bénéfice pour la population locale et la conservation de l'environnement, les projets de développement durable, résilience des populations aux effets du changement climatique, et entrepreneuriat des jeunes et femmes en valorisant les ressources naturelles gérées durablement :

- Accompagnement à des activités génératrices de revenus durables en périphérie d'aires protégées
- Valorisation des services écosystémiques et génération de bénéfices social-économique-formation-pour la population
- Appuyer les capacités d'adaptation aux changements climatiques par un meilleur accès et une gestion améliorée des ressources naturelles
- Restauration des terres dégradées, de la qualité du sol par la gestion durable des systèmes agro-sylvo-pastoraux
- Promotion des infrastructures et des pratiques pour la conservation des eaux et la pêche durable
- Restauration des forêts dégradées, valorisation et certification de filières de produits forestiers non-ligneux





- Renforcer l'entreprenariat en milieu rural ou en zone de montagne pour répondre aux préoccupations environnementales et sociétales
- Renforcer les moyens d'existence des populations vulnérables et leur capacité de réagir face aux catastrophes et aléas climatiques

Pour la sélection des projets, seront favorisés les projets intégrant les **priorités** suivantes :

- **Un processus participatif** et respect des droits humains, garantissant une forte implication des populations concernées en particulier les femmes et les jeunes,
- **Un renforcement des capacités de la population cible** à la gestion durable et valorisation des ressources naturelles, améliorant leur résilience aux effets du changement climatique.
- **Une équité hommes-femmes**, les propositions devront promouvoir la participation des femmes et des jeunes à chaque phase du projet.
- **Activités génératrices de revenus durables** liées à la valorisation des ressources naturelles et de la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique.
- Les propositions devront montrer la garantie que ces activités **n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement**.
- Priorité sera donnée aux projets intégrés qui favorisent **l'autonomie des femmes et des jeunes** dans la zone du projet.
- **Activités à caractère innovant** tant pour leur impact social qu'environnemental, avec un potentiel clair de reproduction.
- **La viabilité à moyen et long terme** des projets, dont les activités présentent un fort potentiel d'adaptation aux éventuels risques locaux identifiés dans la proposition de projet (social, politique, environnemental).
- **Les projets de terrain accompagnés** de résultats physiques et l'utilisation de biens/équipements inventoriés.

I.3 Thématiques NON éligibles

Le TransCap ne financera pas :

- Les projets de renforcement de capacités ou de recherche scientifique non liés à un projet de développement et/ou dans lequel les activités principales sont des séminaires et/ou des séances de formation ;
- Les activités répétitives et les coûts récurrents de fonctionnement d'organismes ;
- Les activités de micro-crédits ;
- Les campagnes nationales de lobbying qui ne sont pas liées à des actions de protection sur le terrain ;
- Les projets axés sur l'agriculture, pêche, plantation et reboisement qui n'ont pas un effet documenté et significatif sur une biodiversité ou sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- Les projets à faible potentiel d'adaptation et dont la viabilité dépend exclusivement de facteurs aujourd'hui fortement affectés par la crise climatique

II MODALITES DE FINANCEMENT DES PROJETS

La contribution financière du TransCap sera de 20 000 € maximum. Les projets dont la subvention demandée dépasse ce montant ne seront pas examinés.





Le programme privilégiera la mise en place de **nouveaux projets**. Afin de renforcer les alliances nationales et locales, les projets déjà existants et financés par des bailleurs de fonds nationaux peuvent également se présenter pour obtenir un cofinancement additionnel. Les projets existants financés par des bailleurs de fonds internationaux ne seront pas éligibles.

Les modalités de financement des projets sont les suivantes :

- Les demandes de subvention ne doivent pas dépasser les seuils budgétaires stipulés.
- 30% la subvention sera dédiée au financement d'équipements qui se rapportent directement à l'exécution efficace des activités et à la réalisation des objectifs énoncés dans la proposition. Les autres coûts connexes devraient être financés par d'autres sources.
- Les « coûts indirects » ou les frais généraux administratifs ne devraient pas dépasser 10 % du budget proposé.
- Les fonds du TransCap devront être dépensés conformément et uniquement pour le budget convenu.
- Toutes les dépenses et utilisation des fonds du TransCap, devront être justifiées administrativement par des factures et reçus qui seront soumis à l'UICN-Med. Les frais de staff devront être justifiés par un contrat et fiches de paye.

III MODALITES DE SELECTION

L'UICN-Med est responsable de la mise en œuvre de ce projet, et d'établir le comité de sélection qui sera en charge d'analyser les propositions de projets.

III.1 Critères de rejet

- Non éligibilité des objectifs et activités prévues par rapport aux thématiques et priorités du TransCap (Cf. Chapitre I.1, I.2, I.3) ;
- Montant de la subvention demandée supérieur à 20.000 Euros ;
- Réception hors délais ou incomplète du dossier complet de projet ;
- Incapacité à fournir des actes statutaires légaux et une comptabilité mentionnant l'origine des financements antérieurement perçus et l'identité précise de ses responsables ;
- Projet dont le calendrier d'exécution de rentre pas dans la période du transcap 3 : minimum 15mois-max18mois, entre novembre 2023 et avril 2025.

III.2 Critères de sélection

Les projets seront sélectionnés selon une grille de notation comprenant les critères suivants :

- Pertinence et impact attendu selon les thématiques ;
- Faisabilité technique et socio-économique du projet, et réalisme des résultats et impacts attendus sur 18mois pour le budget proposé ;
- Intégration des priorités du programme (Cf. Ch. I.2)
- Soutien de la population locale, et accord des autorités nationales et locales ;
- Cadre organisationnel et institutionnel adapté pour une bonne mise en œuvre des projets ;
- Qualité et diversité de l'équipe du projet (répartition des rôles et compétences) ;
- Pérennité à l'issue du financement des activités mises en place, au regard des risques identifiés



IV PROCEDURE DE SELECTION

La sélection des projets se fera à travers la plateforme de candidature : <https://speciesgrants.iucn.org/>

Tous les dossiers complets seront devront être soumis sur la plateforme. Un comité de sélection sera en charge de l'évaluation des propositions reçues et la sélection finale des projets à soutenir dans les deux pays.

V PIECES A FOURNIR SUR LA PLATEFORME EN LIGNE

- ✓ Dossier administratif de l'association (statut de l'association, numéro d'enregistrement ou matricule fiscale, les 2 derniers PV de l'Assemblée Générale, dernier rapport financier, dernier rapport d'audit si applicable, liste des membres du bureau directeur)
- ✓ Dossier technique (modèle de proposition projet dûment rempli)
- ✓ La proposition de budget du projet
- ✓ Lettre d'appui de l'autorité locale compétente et des partenaires éventuels

VI COMMENT SOUMETTRE UN DOSSIER

Les OSC candidates devront envoyer leur dossier complet sur la plateforme de candidature de l'IUCN au plus tard le 20 septembre 2023 à minuit Madrid heure GMT+2.

Attention :

- ✓ Les critères doivent être rédigés en français, les documents administratifs complémentaires peuvent être soumis en arabe ;

Pour toute information ou précision souhaitée concernant cet appel à projet, veuillez nous envoyer vos questions à l'adresse mail suivante : **Maroc: transcap.maroc@gmail.com**

Tunisie : hekma.achour@gmail.com